



RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION POUR L'EXERCICE 2006

PREAMBULE

La Commission de gestion (ci-après CG), composée de Madame et Messieurs Lucienne Boujon, Louis Gilliéron, Enrico Monsutti, Michel Ostertag et Pascal Schwegler, Président, s'est réunie 9 fois entre le 12 mars et le 21 mai 2007, y compris la séance de présentation du Rapport de gestion et des Comptes communaux 2006 du 17 avril et celle du 23 avril consacrée aux «Questions orales», en présence de la Municipalité et de la Commission des finances.

La visite traditionnelle de la Commune s'est déroulée le 15 mai en fin de journée. A cette occasion, la CG a pu constater sur place, et conformément aux désirs qu'elle avait exprimés, les objets suivants:

Les vignes communales

La CG a pu apprécier la situation favorable des vignes communales et recevoir toutes les explications, tant botaniques que techniques, concernant les plans cultivés, dispensées par notre vigneron, M. Gilbert Fischer. Elle a été satisfaite de constater que les plantes mises en place en 2005 se portent bien et qu'elles commencent à porter des fruits.

Il est rassurant, au vu de la situation géographique de ces cultures, de savoir que les terrains sont classés et n'auront pas d'autre affectation dans le futur. Nous ne pouvons qu'être fiers d'occuper la position de porte d'entrée ouest du Lavaux, en arrivant par l'autoroute.

La STAP-Mouette, les locaux des Services extérieurs et industriels (Arnier 80)

La CG a pu voir les installations de la STAP-Mouette sous la conduite de Monsieur Sylvain Volbert, notre Préposé aux services des eaux de la Commune. Il est responsable de la fourniture et la distribution de l'eau de boisson sur le territoire communal.

Les trois pompes, débitant plus de 1'500 litres/minute chacune, permettent d'alimenter en pression notre commune en permanence. Monsieur Volbert nous explique que l'eau que nous consommons provient du Pays d'En Haut ou du Lac de Bret. C'est par le service des eaux de Lausanne que cette distribution est effectuée.

Tout le service de distribution de la commune est sous alarme depuis le centre technique des Services industriels (Arnier 80). Un tableau de contrôle permet à notre préposé du service d'avoir des informations détaillées telles que le niveau d'eau

dans les réservoirs, la consommation minute en m³ des habitants de la commune, l'ouverture de la pression des hydrantes en cas de besoin de notre service du feu et bien d'autres indications fort utiles à la gestion du réseau.

Monsieur Volbert nous informe également des situations parfois critiques pour approvisionner les ménages des Cancoires. En période de sécheresse, tous les habitants utilisent leurs robinets pour arroser plantes, gazon, jardin, et autres, simultanément vers les 17h00/19h00. Cela ne manque de donner quelques soucis pour garantir cette pointe d'utilisation d'eau. Il profite de nous rappeler que pour un bon arrosage, il est préférable d'attendre 22h00-23h00, autrement plus de 70% de l'eau s'évapore immédiatement sans apporter le liquide salubre à nos précieux jardins ou plantations.

La CG a également rencontré Monsieur Pascal Büschi. Elle tient à nouveau à souligner l'excellent entretien des espaces verts qui égalaient notre village.

Elle a pu constater la grande polyvalence des trois préposés des services ainsi que la bonne communication qui règne au sein domaines techniques.

Nous les remercions les responsables de leurs informations et leur parfaite maîtrise du service, qui pourrait par ailleurs être mise à profit pour établir un système de gestion des stocks, du matériel et des machines disponibles dans les ateliers.

Visite approfondie de la Grande Salle, y compris les locaux techniques:

Par une visite conduite en coulisse et dans tous les recoins du bâtiment, la CG a mieux réalisé l'importance du projet de réhabilitation et l'intérêt que présente aujourd'hui notre nouvelle Grande Salle. Elle a retenu principalement :

- au niveau de la salle de spectacle, la nouvelle capacité qui est de 150 places assises pour le spectacle (un + indéniable !) ou pour un repas
- un système de ventilation qui, après quelques réglages indispensables, fonctionne à satisfaction
- un équipement adéquat pour projection de films et de diaporama, aussi à partir d'un PC portable avec un beamer
- un équipement spécial pour les malentendants portant des prothèses auditives
- l'ascenseur qui permet un accès facilité aux personnes à mobilité réduite, ce à tous les niveaux
- une cuisine professionnelle très bien équipée et fonctionnelle; il a été tenu compte des souhaits des utilisateurs et pris conseil auprès de professionnels (on peut faire à manger pour un effectif allant jusqu'à 200 personnes !)
- enfin, la chaufferie - avec ses deux chaudières - qui présente la particularité d'être le plus grand système de chauffage à pellets du canton.

Comme chacun le sait, sans doute, un «Tarif de location et règlement d'utilisation» sont dorénavant disponibles sur le site Internet de la Commune.

En résumé, une très belle réalisation que les Cancoires apprécieront pendant de nombreuses années. La CG se doit de féliciter et de remercier vivement tous

ceux qui ont travaillé, de près ou de loin, sur ce projet et, en particulier Messieurs Dominique Gamboni et Gilles Warnery.

Dans un deuxième temps, la CG a tenu à examiner en détail, parmi les dossiers particuliers traités par la Municipalité en 2006 (page 5 du rapport), ceux traitant de :

- **La Police intercommunale: finalisation des dispositions de collaboration + préavis**
- **Dossier « PALM » Projet d'agglomération Lausanne - Morges**
- **Zones « 30 km/h »**

EXAMEN DE TROIS DOSSIERS PARTICULIERS TRAITES PAR LA MUNICIPALITE

1. La Police intercommunale: finalisation des dispositions de collaboration + préavis

Nous avons examiné deux classeurs et un document séparé:

- un dossier de correspondance/échange d'e-mails et contenant la Convention relative à la collaboration intercommunale en matière de police et le Règlement interne relatif aux prestations fournies par la Police intercommunale
- un dossier «Comité intercommunal de police»
- Rapport 2006 du Commandant de police sur la Police intercommunale

Nous retenons que la volonté a bien été, dès le début des réflexions et délibérations, de rejoindre pour une phase de transition, par voie de convention, la police intercommunale en attendant une décision finale au plan cantonal (volonté énoncée dans les considérations liminaires du préavis 05/2006, propos d'ailleurs relevés également par la CCAR dans son rapport sur cet objet). Nous avons relevé que la Convention est finalement entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2006 au lieu du 1^{er} juillet, comme initialement prévu (cause: décision du Conseil d'Etat au sujet de la collocation en catégorie IV), ce qui s'est fait sans préjudice particulier et a eu pour effet positif de réduire la dépense extra budgétaire 2006 acceptée par le CC lors de sa séance du 4.05.06. Tout le processus de calcul du coût annuel ressort clairement dans les dossiers consultés. L'estimation est effectivement basée (principe valable pour chaque commune) sur un coût du policier de CHF 140'000.- et 1700 heures/année, soit un peu plus de 200 jours/an. Et, pour Belmont, le «crédit» est de 60 heures/EPT par semaine ou 3120 heures à l'année. Il en résulte un coût annuel estimé à CHF 257'000.-, à charge de notre Commune.

Des séances du Comité intercommunal de police (art. 5 de la Convention) ont eu lieu le 8 mars et le 30 octobre 2006; notre Commune y est dorénavant représentée par Monsieur Gustave Muheim, Syndic.

Sur le fond, la CG est d'avis que la solution proposée par la Municipalité et acceptée par le CC le 4 mai 2006 est **bonne, en l'état**. Nous donnons encore quelques éléments d'appréciation sous chiffre 1.4 ci-après.

A ce niveau de l'examen du dossier, la CG reprend un extrait du dernier alinéa du chiffre 1 du préavis N°05/2006 : «*Enfin, nous avons volontairement renoncé à vous présenter un choix entre la solution exposée dans ce préavis et un contrat de prestation avec la Gendarmerie cantonale*».

S'agissant d'un objet de cette importance, la CG est d'avis qu'il eut été, pour le moins, souhaitable d'avoir une offre comparative basée sur le «contrat de prestations avec la Gendarmerie cantonale» alors que les informations à ce sujet sont restées relativement vagues (pages 4 et 7 du préavis) ; le CC d'une Commune voisine a d'ailleurs réagi dans le même sens alors que seule la solution du «contrat de prestations avec la Gendarmerie cantonale» lui était soumise.

Enfin, la CG souligne le réel intérêt qu'ont suscité la présentation et la visite, en septembre dernier, du poste de police de Pully. Tous les membres du CC qui y ont pris part ont salué et apprécié cette initiative.

2. Dossier «PALM»

La CG a examiné les dossiers relatifs à ce projet de 1990 à ce jour. Nous relevons quelques points intéressants concernant ce dossier :

Le projet PALM est un des 30 projets similaires étudiés en Suisse.

Plus de 20 Municipalités sont concernées par le projet PALM. Le but est l'harmonisation des transports et de l'urbanisme, dite mobilité douce. Le résultat de l'étude sera un document de référence. Il est budgété un montant d'environ 2.7 milliards de francs pour une période allant jusqu'en 2020/2025 pour la réalisation du projet complet. La charge financière des Communes concernées est quant à elle réduite à 850 millions. Le solde est pris en charge par les différents subsides et aides cantonaux et fédéraux.

Les Communes concernées dans l'Est Lausannois sont: Belmont, Lutry, Pully et Paudex.

La CG a aussi relevé dans le même dossier un rapport très intéressant concernant l'ordonnance fédérale pour la protection de l'air (Opair). Ce rapport concerne 24 Communes allant de Tolochenaz, Villars-St-Croix, Lausanne, Lutry à Belmont.

Ce grand périmètre compte plus de 260'000 habitants (40% de la population vaudoise) et offre plus de 155'000 emplois (54% du canton). Hormis en ville de Lausanne, 80% des personnes ayant un emploi changent quotidiennement de commune entre leurs lieux de domicile et de travail.

D'ici à 2020, il est planifié une augmentation de 14% de la population dans cette région qui générerait, selon les estimations, plus de 19% d'emplois supplémentaires.

Selon une étude sur la production de dioxyde d'azote en 2003, les principaux responsables de la production de ces émissions sont :

- 64% le trafic routier
- 22% le chauffage
- 14% l'industrie.

Si l'on reprend le plus grand producteur de dioxyde (trafic routier), la répartition entre les véhicules responsables est la suivante:

- 51% les poids lourds
- 12% les voitures de livraison
- 36% les voitures de tourisme
- 1% les motos

Nous constatons que la Municipalité suit et défend les intérêts de notre Commune depuis le début du projet.

3. Zones «30 km»

La CG a constaté la rigueur avec laquelle la Municipalité a géré ce préavis. Elle relève qu'un projet sur papier et la réalité ne sont pas toujours compatibles et que des ajustements ont eu lieu par rapport au projet initial (remplacement de la solution des bornes en limite de place de parc, peu visibles par mauvais temps).

L'entier du projet ne peut être définitivement évalué car il reste entre autres le mobilier urbain à mettre en place. Toutefois, le but principal de la démarche, qui est de ralentir le trafic est, en principe, atteint.

Il serait encore judicieux, par ailleurs, que la signalisation routière soit mise à jour, en regard des règlements relatifs à la circulation à 30 km/h. En effet, par exemple, certains restes de marquage au sol contraires à la priorité de droite, qui est maintenant la règle, peuvent générer des confusions pour les automobilistes.

EXAMEN DE LA BONNE EXECUTION DES PREAVIS VOTES PAR LE CONSEIL COMMUNAL

Préambule

Comme l'année dernière, la CG a, entre autres, procédé par sondages à l'examen de l'exécution des décisions prises par le CC au cours de l'année sous contrôle.

Examen du suivi et résultats

Afin de ne pas empiéter sur les compétences et responsabilités de la Commission des finances, la CG s'est limitée à une analyse, puis à une appréciation portant sur la globalité d'un objet.

Appréciation de quelques objets basés sur des préavis de 2006 achevés ou en cours en 2006

Préavis	Commentaires
01/2006 – Modérateur de trafic	Travaux encore en cours
02/2006 – Aménagement des zones 30 km/h	Travaux encore en cours
03/2006 – Crédit pour réhabilitation et agrandissement de la Grande Salle	Géré avec beaucoup de rigueur et excellente information régulière au Conseil communal et aux commissions impliquées.
04/2006 – Revêtement du chemin d'accès au refuge des Bas-Monts	Travaux encore non-réalisés
05/2006 – Rattachement à la police intercommunale	Ce rattachement est devenu opérationnel le 1 ^{er} septembre 2006 au lieu du 1 ^{er} juillet, comme prévu initialement (voir commentaires sous examen du dossier particulier, ci-dessus). De ce fait, le crédit extra-budgétaire de CHF 112'000 (prévu pour 6 mois) n'est pas entièrement utilisé (voir page 24 du Rapport de gestion de la Municipalité)
06/2006 – Admission d'un candidat à la Bourgeoisie de la Commune	Pas de commentaire
07/2006 – demande de crédit pour assainissement et SI	Travaux en cours
08/2006 – remplacement de 2 conduites d'alimentation en eau potable par une seule	Travaux en cours
09/2006 – comptes communaux 2005	Pas de commentaire
10/2006 – attribution de compétences à la Municipalité pour la législature 2006-2011	En ordre, ce règlement spécial approuvé à l'unanimité par le CC le 31.08.06 est une Annexe au Règlement du CC
11/2006 – plafond d'endettement et de cautionnement pour la législature 2006-2011	Dans la suite des années passées, qui présentent un bilan équilibré
12/2006 – SIGIP	En cours
13/2006 – demande crédit pour financer l'étude de l'extension du Centre scolaire, 3 ^{ème} étape	En cours
14/2006 – demande de crédit pour l'achat de la parcelle n°523	Fait partie intégrante de la politique d'urbanisation de la Municipalité
15/2006 – taxes et frais en matière de police des constructions et d'urbanisme	Entré en vigueur en 2006
16/2006 – budget 2007	Pas de commentaire

1. ADMINISTRATION GENERALE - PERSONNEL – TL – DELEGUE AUX AFFAIRES LAUSANNE REGION – PPP (PCI, POLICE, POMPIERS) ACTIVITES CULTURELLES - TL

1.1 Tableau des mutations

Le cap des 3'000 habitants a été atteint et l'événement a été marqué ainsi que l'avait suggéré la CG. Les mutations, selon la définition rappelée dans notre rapport 2005, ne cessent d'augmenter.

1.2 Gestion du personnel

La CG a pris connaissance avec intérêt du rapport sur le personnel, notamment du tableau en page 11 et de l'organigramme (Annexe n° 2).

Evolution des effectifs exprimés en EPT au cours des 9 dernières années
(EPT : équivalent plein temps)

Année	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Population Hab. 31.12.	2234	2327	2374	2524	2644	2765	2779	2925	3083
Contrats privés à temps réduit	4	4	5	4	4	8	7	5	5
Postes occupés au 31.12. en EPT	15.9	15.9	17	17.8	17.8	17.95	18.5	17.7	18.9

La CG fait les constatations suivantes :

1. le nombre de postes (exprimés en EPT) avoisine 19 et bientôt 20
2. l'analyse proposée l'année dernière se justifie donc pleinement et la CG a pris connaissance du fait que la Municipalité va donner suite à cette proposition (voir rapport de la CG 2006); le résultat de cette analyse devrait être communiqué avec le futur préavis sur le Règlement pour le personnel communal.

Absentéisme

La durée des absences dues à la maladie et aux accidents s'est fortement réduite. Le personnel communal est en bonne santé, le pourcentage des jours effectifs de travail augmente et atteint 88.26% du nombre des jours de travail.

1.3 Lausanne Région

Une fois de plus, la CG apprécie – et avec elle, sans doute, les membres du CC également - de pouvoir trouver dans le Rapport de gestion de la Municipalité celui qui est rédigé par la Communauté de la région lausannoise. Ce document – même s'il occupe 8 pages du Rapport de gestion de notre Municipalité - nous fournit un excellent compte rendu des nombreuses activités déployées à ce niveau et des travaux des différentes commissions.

1.4 Police intercommunale de Pully – Paudex – Savigny et Belmont

Afin de donner suite à la suggestion faite par la CCAR dans son Rapport au sujet du préavis municipal 05/2006 sur le rattachement à la police intercommunale, la CG s'est penchée attentivement sur les premiers mois d'activité de la police intercommunale sur le territoire de Belmont. Malheureusement, la période d'observation est relativement courte puisqu'elle va du 1^{er} septembre au 31 décembre 2006. Cette observation sera ainsi poursuivie en 2007.

La CG ne relève aucun dysfonctionnement ou écart par rapport à ce qui a été convenu et ratifié par le CC lors de sa séance du 4 mai 2006.

Néanmoins, la CG a été fortement sensibilisée par le nombre des principaux délits à Belmont (tableau en page 23). Vu globalement, sans entrer dans les détails et les causes, le nombre total de délits signalés est de

- A Belmont: 39 pour 4 mois (extrapolé sur une année: env. 120)
- A Paudex: 60 pour l'année 2006
- A Savigny: 44 pour l'année 2006 et
- A Pully: 593 pour les 12 mois également.

Ce qui retient notre attention, ce sont les vols de toute nature et les dommages à la propriété. Dans ces catégories de délits, Belmont bat nettement ses communes voisines de Paudex et Savigny, le nombre de Belmont étant extrapolé sur une période de 12 mois.

Pourquoi cette situation? Est-ce un phénomène nouveau ou n'en étions-nous pas conscients? L'année 2007 qui sera une année complète pour toutes les communes donnera une meilleure base de comparaison. Il faut relever au passage que la Police cantonale mentionne dans son rapport 2006 une augmentation de 33% du nombre de cas de vols au niveau des habitations et une carte les situe clairement dans la région lausannoise. Nous avons eu l'occasion d'en parler avec la Municipalité lors de notre séance dite des «questions orales» du 30 avril dernier. Dans la perspective d'une action par la «prévention plutôt que par la répression» (chiffre 2 du préavis, page 4), nous renouvelons la proposition faite au cours de cette séance, à savoir :

- Information de la population sur cette évolution – sans la dramatiser et affoler nos concitoyens ! – et, principalement, sur les précautions à prendre

- Remise d'autocollants avec numéros de téléphone importants «que faire dans une situation donnée, quel comportement adopter, quel numéro appeler?», ce qui rejoint, dans une certaine mesure le «mode d'emploi» suggéré par la CT lors du préavis municipal n°05/2006.

Il faut mentionner que LAUSANNE-CITES a, dans son numéro des 18/19 avril 2007, à la suite d'un article de fond consacré aux cambriolages, rappelé quelques conseils, sans doute élémentaires, mais qui peuvent être fort utiles à tout un chacun.

Enfin, s'agissant du nombre d'heures réelles par rapport au nombre d'heures planifiées pour les 4 mois de fonctionnement sur Belmont ou le «crédit» de 60 h/EPT par semaine, nous constatons qu'il n'y a en tout cas pas de dépassement. Au contraire, il y a une différence de 77.5 h. en « moins » (voir tableau, page 24). Il est vrai qu'il faut tenir compte du commentaire apporté au-dessous du tableau. Il faut relever que Savigny a également une différence de 32.5 h. en «moins». Donc, le compteur mis sur les deux communes fait état d'une différence de l'ordre de 110 h. L'écart n'est que de 2.3% par rapport au nombre d'heures planifiées et retenu pour le calcul du coût annuel à charge des 2 communes susmentionnées. Notre conclusion est de dire que la réalité correspond assez bien à la planification !

Ceci étant brièvement rapporté, la CG espère avoir répondu à l'attente de la CCAR rappelée ci-dessus.

1.5 Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS)

La CG se plaint à relever la qualité du Rapport du Cdt Yann Tornare dont elle a pris connaissance avec le plus grand intérêt.

Une fois de plus, il faut mettre en évidence la diminution des effectifs qui prend, année après année, plus d'ampleur. En effet, le contingent passe de 38, en début d'année, à 27 au 31 décembre. Dans ce contexte, la CG a relevé la défection par les personnes qui se sont engagées, qui ont été recrutées, puis formées et dont plus du 50% a déjà disparu en fin d'année ! Cette évolution est préoccupante et il apparaît que tout doit être mis en œuvre pour

- a) recruter des nouveaux candidats au SDIS de Belmont
- b) les former, les motiver et, surtout, les garder dans la mesure, bien sûr, où ils ne quittent pas la Commune
- c) s'interroger, à l'arrivée d'un nouvel habitant, sur sa formation et son appartenance à un SDIS de sa commune de départ.

1.6 Protection civile

La CG a pris connaissance du fait que les cadres ont suivi une formation permettant à la Protection Civile de compléter, au besoin, la gendarmerie dans la recherche de personnes vivantes, une nouvelle mission appelée «BATTUE».

2. FINANCES - DOMAINES - BATIMENTS COMMUNAUX - FORETS – VIGNES

2.1 Finances

La CG relève une fois de plus l'excellente tenue des finances et la rigueur de la gestion communale, que ce soit pour les dépenses effectuées ou les créances à recouvrer.

L'effort afin de diminuer le nombre de pièces comptables peut être relevé.

Les achats de parcelles effectués durant l'année 2006 s'intègrent parfaitement dans la stratégie de la Municipalité, qui est d'étendre la zone d'utilité publique disponible, et sa vision d'une commune planifiée harmonieusement; les zones habitées et les bâtiments communaux tendant à être centrés et regroupés, afin de préserver des espaces verts périphériques pour les générations futures.

2.2 Domaines

La CG note avec plaisir que suite à une politique d'amortissements très juste, des remboursements d'assurance tardifs peuvent intégrer directement le porte-monnaie communal.

La CG relève le succès constant du Refuge des Bas-Monts, qui a été réservé 151 fois en 2006 (160 en 2005). Ce qui prouve son utilité.

2.3 Bâtiments communaux

La nouvelle Grande Salle est maintenant terminée et la CG constate que la demande du respect des structures de l'ancien bâtiment est un fait accompli.

2.4 Vignes

Voir résumé de la visite.

3. ECOLES – ŒUVRES SOCIALES – AFFAIRES CULTURELLES

3.1 Ecoles

La CG relève avec satisfaction que les devoirs surveillés ont à nouveau été mis en place en 2006, à un tarif très abordable.

3.2 Transports scolaires

La CG a pu constater avec satisfaction que la solution de remplacement, par des cars postaux, assure le transport de nos chères têtes blondes, en fonction des besoins croissants de notre commune.

3.3 UAPE

La CG constate qu'au vu de l'augmentation constante de la fréquentation, l'existence de l'Unité d'Accueil de la Petite Enfance correspond à un besoin réel qui, de plus, est en constante augmentation.

3.4 Sociétés locales

La CG note avec plaisir que la rénovation de la Grande Salle n'a pas découragé les sociétés locales et qu'elles restent bien vivantes au sein de notre commune.

4. SERVICES INDUSTRIELS - TRAVAUX PUBLICS - ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT - ESPACES VERTS

Les diverses mesures prises dans le passé pour renforcer la sûreté et solidité du réseau de distribution semblent porter leurs fruits. Elles ont permis d'obtenir une perte sur la distribution de l'eau inférieure à 5%, alors que l'on considère une moyenne de 20% de perte comme tout à fait acceptable.

Il convient toutefois de rester vigilant en ce qui concerne l'entretien futur de notre réseau et la CG portera, ces prochaines années, une attention particulière à ce secteur vital pour l'ensemble des habitants de notre commune.

La CG encourage vivement la Municipalité à persévérer dans ce sens.

La CG tient encore à remercier ici M. Ph. Michelet pour l'organisation de la séance d'information très complète relative au SIGIP (Système d'Information Géographique Intercommunal de Pully), suite à sa demande formulée en 2005.

5. AMENAGEMENT ET GESTION DU TERRITOIRE (POLICE DES CONSTRUCTIONS ET URBANISME) – TEMPLES & CULTES

5.1. Police des constructions

Le nombre des constructions en cours sur notre territoire reste élevé durant l'année 2006. Une nouvelle procédure a été mise place. Même si elle augmente quelque peu la durée d'attente pour répondre aux diverses demandes, elle a pour avantage d'apporter une meilleure synergie dans la réflexion sur les projets avant la décision formelle de la Municipalité. Gageons que cette nouvelle manière de faire, alliée au ralentissement des constructions nouvelles annoncées, permettra de faire diminuer le «stock» de projets en cours. Enfin, la nouvelle facturation pour délivrance des permis a été mise en place.

Il convient de noter que la Municipalité apporte également sa contribution à la préservation de l'environnement en incitant les constructeurs à recourir à des énergies renouvelables.

Les réflexions sur le Plan Général d'affectation (PGA) n'ont pu avancer durant l'année 2006, suite à, notamment, toute la réflexion sur la procédure de consultation du Projet d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM).

5.2. Temples et cultes

Suite au départ à la retraite de M. J.-L. Leuthold, il convient de saluer l'arrivée du nouvel organiste, Monsieur Sébastien Vonlanthen.

Comme par le passé les concerts de Belmont, faute de «repreneur» restent en stand-by.

QUESTIONS POUR LA MUNICIPALITE

1. Règlement de police de la commune de Belmont – édition 1989

Le Règlement actuel date de 1989 (il a été adopté par le CC dans sa séance du 1^{er} juin 1989).

Compte tenu de l'évolution générale, d'une part, et de notre rattachement à la Police intercommunale, d'autre part, il apparaît qu'une refonte de ce règlement s'impose.

La CG aimerait savoir quelles sont les mesures déjà prises et/ou envisagées par la Municipalité afin de pouvoir mettre à disposition un nouveau REGLEMENT DE POLICE dans un très proche avenir.

2. UAPE

La CG, interpellée par le taux de fréquentation croissant de l'UAPE et au vu des constructions planifiées sur le territoire communal, souhaite, le cas échéant, connaître quelles sont les réflexions de la Municipalité concernant le réfectoire et l'accueil pour les années à venir.

Vœu de la Commission de gestion

La CG souhaite qu'un Glossaire des abréviations utilisées dans le Rapport de gestion de la Municipalité soit établi et qu'il figure de manière permanente à la fin du Rapport.

CONCLUSIONS ET DECHARGE

La CG, unanime, remercie la Municipalité de la disponibilité dont elle a fait preuve et la félicite pour la présentation claire et complète des très nombreuses tâches et activités exécutées au cours de l'exercice 2006 et des résultats obtenus. La CG vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le Rapport de Gestion et de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'année 2006.

Belmont-sur-Lausanne, le 21 mai 2007

Pour la Commission de Gestion :

Pascal Schwegler, Président

Lucienne Boujon

Louis Gilliéron

Enrico Monsutti

Michel Ostertag